



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Rapport Annuel 2007

Présenté lors de l'Assemblée Générale tenue le 2007-11-30

Rédigé par
Krishna De Schutter
Sophie Quoilin
Charles-Albert Dumont de Chassart

1	<i>Introduction</i>	1
2	<i>Origine de abPSE</i>	1
3	<i>Principales activités menées par abPSE</i>	2
4	<i>Bilan financier abPSE mars 2007-août 2007</i>	3
5	<i>PSE au Cambodge</i>	3
6	<i>Annexe : Les statuts de l'association</i>	14
7	<i>Composition du Conseil d'Administration en fin d'exercice</i>	21

1 INTRODUCTION

Ce rapport annuel est un peu particulier dans la mesure où il présente les premiers mois d'existence de l'association soit du 10 mars 2007 au 31 août 2007. Cette durée brève d'exercice est le reflet de la volonté d'aligner l'exercice de l'association à l'année scolaire au Cambodge. Cette période est caractérisée par la mise en place des instruments nécessaires pour le démarrage des activités de sensibilisation et de développement de réseau.

Les principales parties du présent rapport sont : un rappel de l'origine de l'association en Belgique, les principales activités menées en Belgique et les défis pour l'avenir, ainsi qu'une brève présentation du bilan financier pour la période, les principales activités menées au Cambodge avec le soutien de l'ensemble des associations partenaires et enfin les statuts tels qu'enregistrés.

2 ORIGINE DE ABPSE

Au cours du mois de novembre 2005, trois belges de passage au Cambodge découvrent l'association « Pour un Sourire d'Enfant » (PSE) à Phnom Penh. Impressionnés par les activités développées et la réalité de la vie des enfants sur la décharge d'ordures, il apparaît évident qu'il faille faire quelque chose.

L'association cambodgienne « Pour un Sourire d'Enfant », créée en 1993 par Christian et Marie-France des Pallières, a pour objectif l'aide aux enfants défavorisés et déscolarisés, et particulièrement aux enfants de la décharge d'ordures de Phnom Penh. Elle étend progressivement ses activités aux enfants chiffonniers de la ville elle-même ainsi qu'à d'autres villes du Cambodge (Siem Reap, Sihanoukville). Le but est de donner un avenir à tous ces enfants.

D'autres belges, ayant déjà manifestés leur intérêt pour l'association par le passé, furent contactés et des rencontres organisées afin d'envisager les actions les plus pertinentes à entreprendre en Belgique afin de soutenir les activités au Cambodge. Rapidement la création d'une structure juridique s'impose comme une nécessité. Il s'agit de développer un élément structurant les bonnes volontés et permettant la reconnaissance extérieure voire l'obtention de la possibilité d'émettre des attestations fiscales lors de dons.

L'association "Aktië België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant" a.s.b.l. (association sans but lucratif) voit ainsi le jour le 10 mars 2007. La mise en place de la structure juridique d'asbl de droit belge s'est faite de manière coordonnée



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

avec l'association française « Pour un Sourire d'Enfant » (association loi 1901) qui fut la première à soutenir l'activité de Christian et Marie-France.

3 PRINCIPALES ACTIVITES MENEES PAR ABPSE

3.1 Statuts

Après diverses consultations sur les statuts afin de permettre une gestion simple et transparente de l'association, conforme avec la nouvelle loi sur les asbl et compatible avec la vision générale de « pour un Sourire d'Enfant ». Nous nous sommes retrouvés en assemblée générale de constitution de l'association « Aktië België vzw - Action Belgique asbl Pour un Sourire d'Enfant » le 10 mars 2007.

L'intégralité de ces statuts se trouve en annexe du présent rapport (Voir 6 Annexe : Les statuts de l'association en page 14).

3.2 Administration

Une série de démarches administratives ont eu lieu :

- démarches administratives de dépôt officiel de l'association ;
- ouverture de comptes (avec une distinction pour les cotisations et les dons) ;
- recherche d'un outil comptable a été faite sans conclusions pour l'instant ;
- contacts avec un réviseur d'entreprise pour la certification des comptes ont eu lieu ;
- contacts avec divers assureurs en vue de contracter une assurance pour les activités (obligation des asbl en Belgique).

3.3 Attestation fiscale

Une première prise de renseignements en vue du démarrage de la procédure pour être en droit d'émettre des attestations fiscales, procédure sérieuse qui nous occupe encore actuellement. Il y a un aspect purement fiscal et un aspect de reconnaissance de l'activité sur le terrain.

Les critères auxquels il y a lieu de répondre suite à des contacts avec l'administration fiscale :

- <20% en frais administratifs ;
- Avoir déposé les comptes d'au moins une année complète.

Un contact a été établi avec la DGCI :

- ab PSE œuvrant en lien avec l'aide au développement est donc sous la tutelle du ministère des affaires étrangères (ils doivent donner un avis sur le projet sur le terrain), ceci ne devrait pas être un problème (Cambodge pays de "concentration" pour la DGCI et l'action soutenue est bien réelle et de qualité) ;
- ensuite il faut démontrer une visibilité de la sensibilisation en Belgique "à niveau national", cette notion n'apparaît pas clairement en terme d'attente.

Des contacts seront poursuivis afin d'être aussi prêts que possible le moment venu.

3.4 Développement des moyens de communication

La préparation d'un site internet www.abpse.be, dans nos deux principales langues nationales, et un dépliant bilingue reprenant les références et le vocabulaire plus spécifiques à la Belgique sont des actions en cours, nécessaires pour la mise en œuvre d'une communication structurée.

3.5 Activités menées par Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant

3.5.1 Lancement d'un premier groupe de personnes intéressées par l'objet de l'association

Deux soirées regroupant des connaissances des uns et des autres ont permis d'élargir le champ de personnes intéressées (liste de distribution). Si les personnes se montrent intéressées, le développement de la liste de distribution, voire de parrains se fait relativement lentement.

File [Rapport Annuel 2007-2007 2008-10-05 v1.00.doc](#) ❖ Title Rapport Annuel 2007 ❖

Subject [Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant](#) ❖ Author KDS, SQ, CADdC ❖ Print Date 2008-12-28 ❖ Page 2 / 21



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

3.5.2 Engagement citoyen de (futurs) jeunes mariés

Divers dons sont prévus dans le cadre de mariages. Deux couples ont souhaité exprimer leur sympathie pour les enfants de la décharge en demandant qu'en lieu et place des fleurs pour leur mariage, une contribution soit versée à ab PSE. C'est le genre d'initiative qu'il est extraordinaire de retrouver et nous les en remercions.

3.5.3 Initiation et reconnaissance de l'activité de Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant comme interlocuteur de Pour un Sourire d'Enfant Cambodge et France

Un contact a été pris avec les belges qui figuraient déjà dans le fichier de donateurs de l'association en France afin de leur faire connaître l'existence de la nouvelle association en Belgique.

3.5.4 Relai des actions réalisées sur le terrain

Le journal de l'association, rédigé par l'équipe du Cambodge, a été envoyé aux personnes figurant dans le fichier des personnes s'étant déclarées intéressées par abPSE.

4 BILAN FINANCIER ABPSE MARS 2007-AOÛT 2007

Le bilan financier est très limité : cotisations contre coût du dépôt des statuts.

N° entreprise : 890.027.755

4.1 Etat du patrimoine au 31 août 2007

Avoirs		Dettes	
Immeubles	0	Dettes financières	0
Machines	0	Dettes fournisseurs	0
Mobilier et matériel roulant	0	Dettes membres	278,06 €
Stocks	0	Dettes fiscales, salariales et sociales	0
Cotisations (à recevoir)	300,00 €		
Total avoir	300,00 €	Total dettes	278,06 €

4.2 Etat des dépenses et des recettes au 31 août 2007

Dépenses		Recettes	
Marchandises et services	0	Cotisations (perçues)	0
Rémunérations	0	Dons et legs	0
Services et biens divers	0	Subsides	0
Autres dépenses	0	Autres recettes	0
Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

Les comptes ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 30/11/2007 et déposés au greffe du Tribunal de Commerce le 18/09/2008.

5 PSE AU CAMBODGE

PSE existant depuis plusieurs années au Cambodge, nous reprenons ici un résumé des activités réalisées. abPSE vient donc apporter un soutien à un projet qui a déjà une certaine ampleur mais qui a besoin de maintenir ses activités en permettant aux enfants d'aller au bout de leur scolarité / formation et d'accueillir de nouveaux enfants afin de répondre aux besoins.

File [Rapport Annuel 2007-2007 2008-10-05 v1.00.doc](#) ❖ Title Rapport Annuel 2007 ❖

Subject [Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant](#) ❖ Author KDS, SQ, CADdC ❖ Print Date 2008-12-28 ❖ Page 3 / 21



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5.1 Introduction

L'objectif de ce rapport est de donner à ses lecteurs une vision globale de ce qui a été réalisé au cours de l'année 2006-2007 et de ce qu'est PSE en ce nouveau début d'année scolaire. Les décisions managériales décrites, notamment en matière d'organigrammes et de promotions internes, ont été prises en concertation avec le Comité de Direction afin de répondre au mieux aux besoins globaux de l'association.

Tous les projets décrits comme « projets d'avenir » ne sont que des propositions soumises au Conseil d'Administration, mais l'équipe de Phnom Penh pense ici proposer des projets prioritaires qui, nous l'espérons, pourront apporter des solutions aux problèmes rencontrés par nos enfants.

5.2 Résultats de la tournée

Cette année, la tournée de Christian et Marie-France en Europe a permis de recueillir 750 nouveaux parrainages, ce qui amène le nombre d'enfants soutenus à 6000! Félicitations à tous !!!

5.3 Les grandes nouveautés de l'année

5.3.1 Renforcement et réorganisation des équipes

La stratégie est de décentraliser les responsabilités de certains managers pour qu'ils aient le temps suffisant pour développer la stratégie. C'est pourquoi des services ont fait l'objet de restructuration : séparation des services construction (en forte croissance) et technique (véhicules, IT et propreté/entretien) ; restructuration des services sociaux et écoles extérieures (EE) afin d'améliorer le suivi des enfants et des familles tant à Phnom Penh qu'en province (Siem Reap et à Sihanoukville).

5.3.2 Les nouveaux services

De nouveaux services ont vu le jour :

- « Education & développement pédagogique » (EDP) dont le but est d'homogénéiser le système pédagogique entre le centre de rattrapage (CR) et la formation professionnelle (FP) et d'aider à la mise en place de classes de rattrapage scolaire dans les EE.
- « Recherche et Développement » (R&D) afin de travailler sur le long terme et de pouvoir mettre en œuvre les nombreux projets en stand by, un département R&D est en train d'être créé, avec pour objectif principal de réaliser les études nécessaires pour préparer l'avenir de PSE : programmes futurs à monter, recrutements nécessaires, plans de carrière...

5.3.3 Les ressources humaines

Divers changements de postes ont eu lieu en gardant à l'esprit la continuité de la Khmerisation des cadres (il n'y a pas d'expatrié sur base permanente) et que la promotion interne reste une priorité de management à PSE.

Il y a par ailleurs en fin d'exercice quatre postes stratégiques à pourvoir. Il est par ailleurs prévu de recruter 41 nouvelles personnes, tous secteurs et niveaux de postes confondus.

L'organigramme 2007-2008 se présente ainsi :



Aktie België v.z.w.

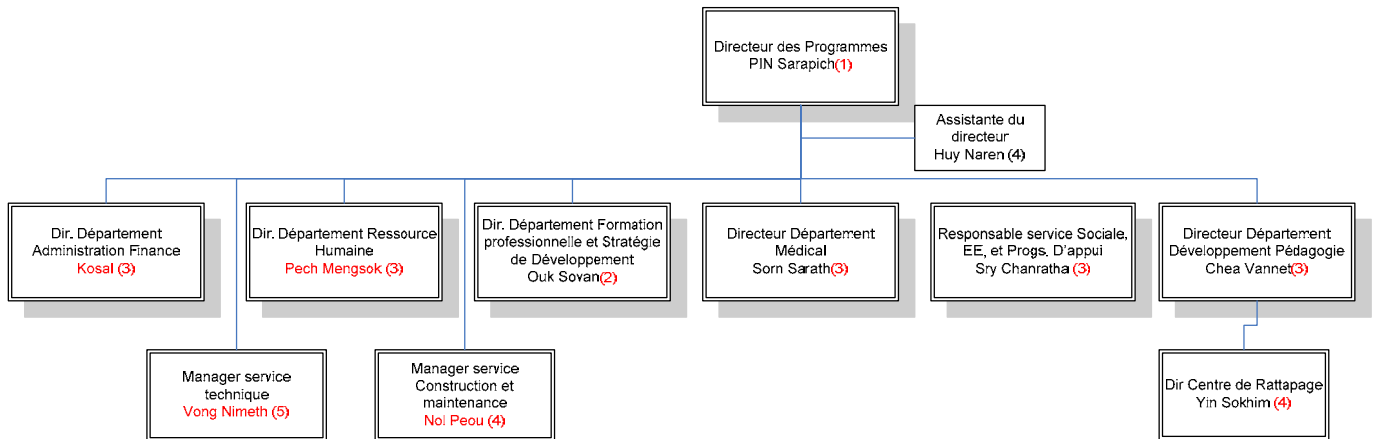
Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles



5.4 Mesures de reorganisation du travail

En vue d'améliorer l'efficacité, des services ont été centralisés comme les services « achats », « audio-visuel » et « photocopieurs ».

Au cours des 5 dernières années, PSE s'est développé considérablement et très rapidement, ce qui nous amène aujourd'hui à devoir mieux formaliser les procédures de travail. Ce gros travail a démarré avec trois services :

- procédure RH ;
- procédure d'achats ;
- procédure de fonctionnement du service construction/maintenance.

Nous nous donnons un an et demi pour formaliser l'ensemble des procédures de travail au sein de PSE. Un manuel des procédures complet et détaillé est en cours d'élaboration, service par service.

5.5 Programme par programme

5.5.1 Service Social

5.5.1.1 Réalisations

803 nouveaux enfants ont été recrutés dans les différents programmes ce qui amène le **chiffre global à 5180 enfants** ou 2720 familles, dont 2500 à Phnom Penh (PP) et 220 en province. Si on estime le nombre de personnes par famille à 6, on peut donc considérer que ce sont 16320 personnes touchées par PSE.

Au cours de l'année dernière, le service social a fait une **classification du niveau de pauvreté des familles** aidées par PSE en trois niveaux (extrêmement pauvre, pauvre, moyennement pauvre) afin de réajuster et d'homogénéiser la compensation ou l'aide de PSE. Cette classification est basée sur le niveau de revenu par membre de chaque famille (revenu total de la famille divisé par le nombre de membres de la famille) :

Revenu/membre	Classification des familles	Nombre de familles par classe
< 2000 riels/jour	famille extrêmement pauvre	609 familles
> 2000 riels/jour et < 4000 riels/jour	famille pauvre	484 familles
> 4000 riels/jour	famille moyennement pauvre	144 familles
En Septembre 2007 : 1 \$US~4000 riels	1444 familles déjà dans le programme PSE n'ont pas encore été classifiées ainsi que 312 familles de chiffonniers des rues nouveaux cette année	



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Depuis quelques années, on a constaté une augmentation du nombre de **chiffonniers en ville** et on s'est rendu compte que leurs conditions de vie et de travail étaient autant, voire plus difficiles et dangereuses que celles de nos chiffonniers de la décharge. Une enquête a donc été menée en 2006 auprès de ces enfants. 8 zones d'habitation ont été identifiées et 312 familles sélectionnées parmi les 600 recensées. Ainsi **514 enfants** ont été sélectionnés par le comité.

L'institut de **micro crédit CMSC** (émanation du Crédit Mutuel) domicilie aujourd'hui le salaire de tous les journaliers de PSE. Ils ont même pour cela ouvert une agence à SMC rien que pour les familles PSE. Ainsi, nos journaliers peuvent aller toucher leur salaire à la banque et épargner s'ils le souhaitent, ce qui leur ouvre également accès au micro crédit. Cela nous permet de gagner énormément en temps et en efficacité dans la gestion des journaliers.

L'idée de **former les parents** qui travaillent comme journaliers au centre a été tentée mais en stand by pour l'instant afin que, lorsqu'ils finissent leur contrat, ils puissent enchaîner sur un autre emploi à l'extérieur.

Groupes d'entraide : pour améliorer le niveau de vie des familles, l'équipe sociale a formé dans certains villages des groupes pour pousser les gens à travailler sur des projets communs.

Un programme de lutte contre les **violences domestiques** a été mené en collaboration avec les autorités locales et d'autres associations spécialisées. Même s'il est difficile d'évaluer l'impact de ce programme, d'après les rapports des autorités locales, de la police, du service médical et du téléphone d'urgence de PSE, on constate une nette diminution des problèmes de violences domestiques. Ce **programme va être repris par les autorités locales** (chefs de villages et de communes) qui sont aujourd'hui convaincues de son intérêt.

5.5.1.2 L'avenir en projets

- Projet briquettes de charbon : pour de l'emploi, réduction des déchets organiques sur la décharge et lutte contre la déforestation en partenariat avec l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité) et est cofinancé par la coopération française (MAAIONG) et l'Agglomération Rouennaise.
- Etude du déménagement de la décharge : cette étude doit être achevée pour la fin de l'année (décembre 2007) et doit aboutir à des recommandations.
- Relogement : Le projet de relogement est mis en stand by car les conditions de logement sont trop précaires au lieu envisagé.
- Interdiction des enfants de monter sur la décharge : suite à une réunion avec la PPWM (L'autorité de Phnom Penh pour la Gestion des déchets) il a été décidé d'interdire l'accès aux enfants de moins de 15 ans. PSE envisage dès lors (en cours d'analyse) : agrandissement de la capacité d'accueil dans notre ancienne paillote, récupération de 3 bâtiments de la municipalité sur la décharge.
- Constructions : un préau d'attente pour les familles qui viennent chercher leur riz à l'ombre. Un bâtiment pour le projet « briquettes de charbon ».

5.5.2 Ecoles extérieures

5.5.2.1 Réalisations



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

En 2006-2007, le nombre d'enfants scolarisés en écoles extérieures était, par école :

N°	ECOLE		Grand total	
			Total	Filles
1	Stung Mean Chey	SMC	808	399
2	Phum Russey	PRS	358	177
3	Sun Samkossal	SSK	91	40
4	Dambok khpous	DBK	226	106
5	Boeng Salang	BSL	103	51
6	Sorla	S L	310	153
7	Boeng Trabek	BTB	18	9
8	Phum 7	P 7	2	2
9	Chamroeunphal	CRP	34	15
10	Toek La Ork	TLA	13	3
11	Chak Ang Rê prim.	CHAK1	2	1
12	Sen Sok	Sensok	2	1
13	Korkanh chorn	K.Chorn	1	1
14	Kok Roka	K.RAKA	2	2
15	Chumpouvorn prim.	CHPV	1	0
16	Anoukvort	ANV	6	4
17	Tuol Sambo	TSB	29	15
18	Dang Kor	Dk	17	9
19	Tuol kok	Tk	1	1
20	Sam Bour Meas	SBM	1	0

N°	ECOLE		Grand total	
			Total	Filles
21	BoengTrabek ly.	BTB H	3	1
22	TYIGMBil	TAP	1	0
23	O Bek ka Orm	OBK	14	5
24	Wath Koh	W K.	1	1
25	Phsadoemthkov	PDK	101	48
26	Samaki	SMK	281	133
27	Sun Thor Mok	STM	1	1
28	Adrade Vy	ADV	1	1
29	Tuol Tum Poug	TTP	7	2
30	Arts School	Arts	1	1
31	Chak Ang Rê Lyc.	CHAK2	1	0
32	Chba Ampov	CHBA	1	0
33	Sam Rong Andeth	SRD	1	1
34	Chumpouvorm Lyc.	CHPV	1	0
35	Paillot PT	Garderie	60	33
		Soutien	102	54
36	Paillot PRS	P.PRS	21	9
37	Paillot OBK	P.MCN	53	29
Grand Total PP=			2676	1308
	Seim Reap	SR	349	109
	Kg. Som	Kg. Som	133	55
Grand total Province			482	164

Une étude sur les écoles extérieures (EE) a été réalisée et a abouti à des recommandations concernant les projets à mener avec ces établissements publics, notamment pour étendre nos programmes de rattrapage scolaire.

Le programme de distribution de sandwiches aux enfants scolarisés en EE s'est considérablement développé puisque aujourd'hui 2700 enfants reçoivent des sandwiches avant d'aller à l'école, soit les élèves des écoles, Boeung Salang, Dambok Kpuoh, Phsar Doeum Tkov, Sansam Kosal, Chamreun Phal, Phum Russey, Samaki, Sorla.

Le bibliobus PSE a été créé en Novembre 2006 pour soutenir la promotion de la lecture dans un maximum d'écoles en un minimum d'investissement. Ce bibliobus propose en outre des livres différents de ceux qu'on a habituellement dans les bibliothèques scolaires. Il propose aujourd'hui près 2000 ouvrages aux élèves de 9 écoles dans lesquelles il passe une fois par semaine selon un système de rotation bien établi.

Le deuxième niveau du bâtiment de l'école DBK financé par PSE a été livré en Mai et inauguré en Juin en présence de Papy et du Gouverneur de PP. Ce bâtiment ajoute donc 10 classes à l'école qui manque cruellement de place et qui accueille de plus en plus d'enfants.

Les paillotes sont des structures plus ou moins légères à proximité de la décharge avec comme évolution :

- La distribution de carte de repas : éviter les doublons et ciblage particulier.
- Evolution des programmes de garderie avec un encadrement plus professionnel soutenu par les assistantes maternelles formées par PSE.
- Aménagement de la paillotes à Phum Russey et montage d'une paillote au terrain Nord



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5.5.2.2 Projets d'avenir

- Ouverture de classes de rattrapage à Boeung Salang.
- Contribution aux cours privés : ceux-ci vise à atteindre 5 heures de cours par jour.
- Création d'un bureau d'assistants EE dans les écoles.
- Développement du sport au sein des écoles extérieures.
- Création le projet de rattrapage scolaire en province.
- Constructions : installation de systèmes d'eau potable dans 10 écoles. Ajout d'un niveau sur 2 bâtiments au lycée Phsar Doeum Thkov est amené à accueillir de plus en plus d'enfants PSE (zone Boeung Tompun). Construction de toilettes pour 9 écoles. Aménagement d'une bibliothèque à DBK.

5.5.3 Centre de rattrapage

5.5.3.1 Réalisations

En mai 2007, le nombre total des élèves au CR était de 837.

Admis au baccalauréat : 100% des élèves du CR ont réussi le baccalauréat, soit 25 sur 25.

Admis au brevet : sur 74 élèves, 71 ont réussi, soit 96%. Le résultat est bien meilleur que l'année précédente qui avait été de 91% de réussite.

Admis à la FP : 190 élèves sont enregistrés à la FP pour l'année scolaire 2007-2008.

Du travail s'effectue sur un test de compétence et soutien scolaire, le renforcement de la pédagogie, un laboratoire de science (pour les travaux pratiques de chimie, physique et biologie), la formation continue des enseignants, la salle d'informatique, un laboratoire de langues, le sport (entraînements plus interactifs, organisation de nombreuses rencontres sportives, participation aux tournois officiels de la municipalité).

Nous nous félicitons aussi des résultats sportifs obtenus :

Primaires : 1^{er} en foot à PP, 1^{er} en volley-ball, 2^{ème} en basket

Secondaires : 1^{er} en basket, 1^{er} en athlétisme (1 de nos jeunes à été recruté pour faire partie de l'équipe nationale !)

Rugby : le projet prend de l'importance ! On conserve notre titre de champions du Cambodge en 2007, 6 jeunes ont été reçus par le Stade Toulousain pour suivre une formation d'entraîneur, 4 enfants sont sélectionnés dans l'équipe nationale des moins de 14 ans pour aller à Londres, notre terrain est réquisitionné par la fédération pour accueillir l'entraînement des équipes féminines asiatiques...

5.5.3.2 Projets d'avenir

- Les projets pour cette nouvelle année scolaire sont :
- Projet « La Main à la pâte » : l'objectif est de d'enseigner aux élèves par l'exploration, l'expérimentation et la discussion.
- Projet « lecture pour tous »
- Participation aux évènements nationaux (Lire en fête, ...)
- Création d'évènements autour de la lecture : invitation d'écrivains, jeux, concours...
- Ce projet représente un budget de \$12200.
- Sport et team building

5.5.4 Formation professionnelle

5.5.4.1 Réalisations

Le nombre total des élèves à la FP était de 727 pendant l'année scolaire 2006-2007.

112 étudiants ont fini leur formation en août 2007, dont 90% ont déjà un emploi. Les salaires sont compris entre 50\$ et 150\$ en premier emploi (période d'essai, avec possibilité d'augmentation après). Certains peuvent gagner entre 300 et 400\$ par mois, notamment dans les métiers de serveurs et assistantes maternelles (possibilité de cumuler les emplois).



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

56 jeunes finiront en décembre 2007, et il n'y aura pas de diplômées coiffeuses ni assistantes maternelles cette année, ces deux formations ayant été passées à 2 ans.

En 2007-2008, la formation professionnelle concerne 1080 étudiants, répartis entre les classes préparatoires, les différents programmes de formation, les études post-bac et les centres d'insertion professionnelle :

Ecole hôtelière	122
Secrétariat	126
Jardinage	25
Pêche	24
Mécanique	48
Construction	36
Employée de maison	20
Assistante maternelle	35
IT	15
Coiffure	31
Prépas (P1, P2, P3, P4)	350
Formations extérieures	20
Etudes supérieures	60
Centre d'insertion SR Les jeunes en insertion professionnelle (suivis par PSE pendant 6 mois)	80
Centre d'insertion SHV Les jeunes en insertion professionnelle (suivis par PSE pendant 6 mois)	20
Les jeunes en insertion professionnelle (suivis par PSE pendant 6 mois)	68
TOTAL	1080

Sur les 350 nouveaux prépas, 190 viennent du CR, les autres venant des EE ou ayant été recrutés cette année.

Au cours de 2006-2007, le développement de 4 nouvelles formations a eu lieu :

- Assistant de direction. C'est une formation pour 3 ans après la classe préparatoire P4. Nous souhaitons avoir un consultant technique qui vienne pour former le formateur. Pour cela, nous sommes en contact avec le GREF, association d'enseignants à la retraite.
- I.T : codeur. C'est une formation de 3 ans après P3. Les entreprises partenaires sont ITC, DDD, ICT:CAM, CISCO et Oracle. On cherche toujours à trouver un partenaire pédagogique étranger pour soutenir cette formation.
- Employées de maison. C'est une formation en 2 ans après la classe préparatoire et qui inclue 2 stages. Le programme comporte 20 heures par semaine dont 6-8 heures seulement en cours théoriques et 12-14 heures en pratique.
- Ecole de construction. C'est une formation pour 2 ans avec 3 différentes spécialités à choisir comme électricité, maçonnerie, et plomberie. Trois formateurs techniques ont été recrutés. Pendant l'absence du manager de cette école, un comité temporaire pour suivre et évaluer cette formation est créé.

D'autres activités en lien avec la formation professionnelle...

- Les comités de pilotage car ils garantissent l'adéquation entre nos programmes de formation et les réalités du marché de l'emploi. Cette année les comités de pilotage manquants (mécanique, coiffure, IT) ont été mis en place.
- Remise sur pied de l'école de pêche à Sihanoukville : une étude approfondie a permis de définir les priorités.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Les études supérieures...

Un comité d'évaluation des universités au Cambodge a été monté, lequel a abouti pour cette année à la sélection de 4 facultés de qualité dans lesquelles nous acceptons d'envoyer nos bacheliers (sous réserve qu'ils obtiennent les bourses du gouvernement). Il s'agit de :

- L'ITC
- L'Université des Sciences de la Santé (médecine)
- L'université de Droit et de Sciences Economiques, section francophone uniquement
- L'Institut des Langues Etrangères (IFL)

Ce comité doit continuer à évaluer les autres universités du pays cette année.

La centralisation des projets nourriture du centre, une recherche sur les métiers de l'environnement (en partenariat avec l'Agglomération de Rouen), des études sur la diversification des emplois pour la formation de pêche (en cours) et sur les emplois possibles pour les filles de bas niveau (partenaires possibles : Wathan et Artisans d'Angkor) sont divers sujets de travail.

Enfin une base de données des anciens et des constructions complètent les réalisations sur cette année.

5.5.4.2 Projets d'avenir

Les projets d'avenir sont les suivants :

- PSE au centre ville afin de disposer d'une vitrine de PSE en vue de l'extension de l'école hôtelière, un lieu d'insertion professionnelle et une meilleure accessibilité pour les touristes. Le même type de structure est envisagé à Siem Reap.
- Association des anciens : l'idée est de réunir les anciens comme relai.
- Des constructions additionnelles sont également envisagées.

5.5.5 Service Médical

5.5.5.1 Réalisations

Pour 2006-2007, l'infirmerie du centre a eu de l'ordre de 6500 consultations par mois. L'infirmerie bus 800 par mois, l'infirmerie SMC 1900 par mois... la demande reste forte avec une croissance sur le centre de nutrition. Pour mémoire, plusieurs lieux ont été ouverts cette année et leur fréquentation témoignent du besoin sur les divers sites.

Ainsi les services de psychologie (suite à une évaluation de 2006) comportent 3 volets : formation, mise en place d'un service de consultation et prévention (activités auprès des enfants).

5.5.5.2 Projets d'avenir

Ceux-ci comportent l'éducation à la santé vers les écoles extérieures (hygiène, hygiène buccale, prévention des maladies, l'éducation sexuelle, la connaissance du corps humain) comme cela se pratique depuis plusieurs années au centre PSE.

Une infirmerie devrait voir le jour à l'école de DBK



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5.5.6 Récapitulatif des effectifs

Programme	Réalisé en 2006-2007	Objectif pour 2007-2008
Ecoles extérieures	3158	3437
Centre de Rattrapage	837	996
Formation Professionnelle	727	1080
Programmes annexes	464	487
Aide accueil	40	44
Familles d'accueil	123	122
Pensionnaires	80	80
Foyer d'étudiants	60	80
Petits déjeuners à la paillote PT	100	100
PMI	61	61
TOTAL	5186	6000

5.6 Services centraux

5.6.1 Ressources Humaines

5.6.1.1 Statistiques

Au cours de l'année 2006-2007, nous avons recruté au total 103 personnes :

- 46 pour la formation professionnelle
- 29 pour les services centraux
- 16 pour le service social et EE
- 7 pour le service médical
- 5 pour le centre de rattrapage

Cela représente donc à peu près un tiers du nombre total d'employés. Si l'on compte le nombre d'employés ayant démissionné, les séparations et les fins de contrat au cours de l'année 2006-2007, le nombre d'employés ayant quitté PSE est de 42 personnes. Donc, le ratio staff turnover est de 12,5% (=42/336). Par ailleurs, entre septembre 2006 et juillet 2007, on compte 17 promotions internes, qui concernent principalement des postes de management. Enfin, deux anciens employés ont pris leur retraite, ils travaillaient à PSE depuis 10 ans.

5.6.1.2 Projets réalisés

Nous pouvons mettre en avant un nouveau pôle de formation au sein du département RH (plan de formation annuel, politique de formation, curriculum et formation en management).

Pas moins de 459 formations ont été données en 2006-2007 dans 17 disciplines différentes (management, français, conduite, pédagogie, contrat et code de travail, communication, logiciel comptable, group dynamics, HR management...).

Il faut aussi noter :

- le réajustement de la grille des salaires : une étude faisait ressortir un niveau inférieur de 21 % à la moyenne des ONG et un plan de rattrapage sur 3 ans est mis en place. La charge salariale devrait donc proportionnellement augmenter dans les années à venir.
- Pécule de retraite : constitution d'un pécule par le versement d'un 14^{ième} mois de salaire. Ce pécule ne peut être libéré qu'à l'une des conditions suivantes : départ en retraite à 60 ans, handicap grave, décès. En cas de départ de PSE avant l'âge de la retraite, c'est PSE qui garde la gestion de ces comptes, et en cas de fermeture de PSE, c'est la banque qui récupère cette gestion.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5.6.2 II

5.6.2.1 Projets en cours

- Amélioration de la base de données du service social
- Configurer un nouveau serveur mail ;
- Développer une base de données pour le service médical ;
- Développer une base de données pour le suivi des anciens élèves.

5.6.2.2 Les projets d'avenir

- Réinstaller le réseau informatique au centre (l'ancien réseau n'étant plus adapté à nos besoins) et installer de nouveaux serveurs.
- Rendre la base de données et les serveurs PSE accessibles à distance en les mettant sur le net. La sécurité d'un tel système est en cours d'étude.
- Régulariser les logiciels.
- Etendre la gestion des ressources humaines.

5.6.3 Achats de terrains, constructions et service technique

5.6.3.1 Rappel des réalisations de 2006-2007

Diverses constructions à Phnom Penh (Bâtiment 1M au centre de rattrapage, 5 maisons des étudiants, bâtiment 2L pour la formation aux métiers du bâtiment et 2J pour le secrétariat, salle polyvalente devant la maison des pensionnaires...) et à Sihanoukville (bâtiment et ponton à l'école de pêche.

5.6.3.2 Et des projets...

Divers projets sont également en cours : achats de terrains et constructions au Centre PSE de Phnom Penh, à Sihanoukville et dans les écoles extérieures.

5.7 Divers

5.7.1 World Food Program-WFP

Grâce à de nouvelles ressources disponibles, le WFP s'est engagé à nous fournir du riz encore pour trois années, de 2008 à 2010, selon une nouvelle politique : soutien de 444 enfants dans leur programme d'alimentation (repas à la cantine PSE) et de 1775 enfants dans leur programme de compensation. Afin de pourvoir à nos besoins, nous avons dû compléter ces dons pour le riz et pour les autres aliments (décembre 2006 – août 2007). Cela a représenté environ 20% du budget global de fonctionnement sur cette période.

Pour l'année 2007-2008, il faut s'attendre à une augmentation du budget de ce poste car le nombre d'enfants a augmenté mais pas les dons du WFP.

Cette situation reste très instable et dangereuse pour PSE car du jour au lendemain, le WFP peut décréter qu'il n'a plus de riz à nous fournir, et nous n'avons pas de solution de remplacement.

5.7.2 Ferme

Le projet ferme tourne et a permis cette année de fournir des légumes aux cantines du centre à raison de 3 livraisons par semaine, ces livraisons devant encore être complétées par des achats au marché. Depuis son ouverture, ce projet nous a fait gagner \$1200, mais il reste à développer les productions de porc et de champignons (objectifs de cette année). A terme, on espère que ce projet rapporte \$8000/an.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5.7.3 Camps d'été

Cette année, les camps d'été ont accueilli 2000 enfants au centre + 480 enfants dans chaque paillote + 120 enfants à Sihanoukville. Tout s'est bien passé comme d'habitude, un grand bravo à l'équipe !

5.7.4 Evènements

5.7.4.1 PSE célèbre l'ASEAN !

L'année 2006-2007 a été l'année de l'ASEAN à PSE ! Interventions diverses en cours, achats de livres sur l'association pour les bibliothèques du centre, travaux de recherche... autant d'activités au cours de l'année qui se sont conclues par une grande journée d'exposition sur les dix pays membre de l'Association des Nations du Sud Est Asiatique. Cette exposition a été un franc succès, avec l'active participation des principales ambassades asiatiques de PP, et avec en clôture de la journée l'organisation d'un grand jeu-concours qui a permis au 35 élèves répondant le mieux aux questions posées d'être sélectionnés pour participer à un voyage d'étude au Vietnam ! Ce voyage va se dérouler en novembre prochain, avec l'aimable participation de l'Ambassade du Vietnam pour l'obtention de visas gratuits ainsi que de la Municipalité de Ho Chi Minh et du Ministère des Affaires Etrangères vietnamien pour l'organisation du séjour.

5.7.4.2 Forum des carrières

Pour la 3^{ème} année consécutive, PSE a participé au forum des carrières organisé par la Chambre de Commerce Franco Cambodgienne (CCFC). Ce forum constitue une bonne opportunité pour repérer des candidats potentiels en vue de recrutements et pour présenter nos programmes aux principaux acteurs économiques locaux.

5.7.4.3 Visite du nouveau Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

Le 16 mai 2007, Son Excellence Kol Pheng, Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, en poste depuis 1 an et demi, est venu visiter le centre de Phnom Penh pour la première fois. Il a été très impressionné par ce qu'il y a découvert et il souhaiterait que ce centre serve de modèle en matière d'éducation au Cambodge. Il s'est engagé personnellement à nous apporter son soutien en cas de difficulté, à hauteur de ses possibilités.

5.7.4.4 Visite du nouvel Ambassadeur de France

Le 26 juillet 2007, Son Excellence Jean-François Desmazière, est venu visiter le centre.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

6 ANNEXE : LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

6.1 Texte en français

LES SOUSSIGNES :

(fondateurs)

De Schutter Krishna (M)

Dumont de Chassart Charles-Albert

Dupont Ives

Marlier Patrick

Misselyn Pascal

Moyersoén Patrick

Quoilin Sophie

Bryssinck Constantia

Van Loock Franck

Van Loock Joakim

ont constitué une Association Sans But Lucratif, dénommée "Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant", dont les statuts sont les suivants.

Article 1. Dénomination

L'association est dénommée " Aktie België - Action Belgique Pour un Sourire d'Enfant " en abrégé "ab pse".

Article 2. Siège social

L'association a son siège social à 1081 Bruxelles, rue de la Tannerie 23/9, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Article 3. Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Article 4. But Social

L'association, apolitique et non confessionnelle, a pour objet l'aide aux enfants en difficulté dans le monde et à leurs familles, exclusivement par le soutien à l'association de droit français (loi 1901) « Pour un Sourire d'Enfant » dont le siège est situé 1 rue Boutarel à Paris 4°, ci-après dénommée PSE, par tous les moyens légaux.

L'association épouse les objectifs et fait sienne la charte de cette dernière.

Article 5. Définition des membres

Le nombre minimum de membres est dix (10).

Les membres de l'association, aussi appelés membres effectifs ou associés forment son assemblée générale.

Peuvent devenir membres, les personnes qui seront agréées comme membres conformément à l'article 6 des présents statuts.

L'association peut bénéficier du concours de membres sympathisants, dits membres adhérents.

Le président de PSE est membre effectif de droit.

Article 6. Admission et sortie des membres

6.1 - Admission

Pourront être admis par le conseil d'administration à la majorité des voix, des personnes physiques ou morales, qui manifestent le souhait d'aider à la réalisation du but social de l'association et s'engagent à apporter un concours actif et gratuit.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

6.2 - Démission

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association, en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration. Cette démission entraîne de plein droit démission de toute fonction au sein de l'association.

Est de plein droit réputé démissionnaire : l'associé qui ne paie pas la cotisation annuelle fixée conformément par l'article 8 des statuts

6.3 Exclusion

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, statuant conformément à la loi.

6.4 Droit de l'associé sortant

L'associé sortant, pour quelque motif que ce soit n'a aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

Article 7. Cotisation.

Les membres effectifs paient une cotisation annuelle qui ne peut être supérieure à cent euros (€ 100,00) pour les personnes physiques et dix mille euros (€ 10.000,00) pour les personnes morales par an. Elle est fixée annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 8. Ressources.

Les ressources de l'association se composent :

- 1/ des cotisations de ses membres ;
- 2/ des subventions et cofinancements éventuels de l'Etat, des Organismes Internationaux ou Européens de Développement, des Communautés, des Régions, des Provinces, des Communes ou de tout autre organisme public.
- 3/ des dons effectués au cours de spectacles organisés par l'association et des ventes de produits.
- 4/ des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association et du produit de ses biens.
- 5/ de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs ou réglementaires.

Tous les bénéfices à l'exception des cotisations sont reversés intégralement à PSE.

L'affectation de ces bénéfices fera l'objet de concertations avec PSE.

Article 9. Assemblée générale

9.1. Composition

L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres adhérents peuvent y être invités si le conseil d'administration le juge opportun.

9.2 Lieu et date

L'Assemblée ordinaire se tient au moins une fois l'an au plus tard au mois de février au siège de l'asbl ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le président ou le conseil d'administration, lorsque celui-ci le juge opportun ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La demande devra indiquer l'ordre du jour proposé, de manière précise.

9.3 Convocation et participation

Les convocations aux assemblées générales sont faites par lettre ordinaire, fax ou email, adressés dix jours au moins avant la réunion, et contenant l'ordre du jour ainsi que copie des documents devant être débattus à l'assemblée.

Les membres effectifs ont seuls le droit de vote à l'assemblée.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre membre mais un membre ne peut représenter qu'au maximum deux mandants.

La procuration devra être expresse soit par lettre, fax ou email.

9.4. Ordre du jour

Toute convocation contient l'ordre du jour. L'assemblée n'est pas autorisée à statuer sur des points qui ne sont pas à l'ordre du jour.

9.5. Procès verbaux

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès verbaux, signé par le président et un administrateur au moins.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Ce registre est tenu sous la responsabilité du ou de la secrétaire. Il est conservé au siège social ou chez le ou la secrétaire.

Chaque membre effectif peut en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Article 10. Attribution et tenue de l'Assemblée générale

10.1. Une délibération de l'Assemblée générale est requise pour :

- la modification des statuts ;
- la nomination et la révocation des administrateurs ;
- la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération ;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ;
- l'approbation des budgets et des comptes ;
- la dissolution de l'association ;
- l'exclusion d'un membre.

10.2. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice président ou à défaut par l'administrateur le plus âgé. L'assemblée peut être également présidée par toute personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration. Le secrétaire du conseil d'administration fait fonction de secrétaire ou toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Article 11. Droits et obligations des membres

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, dans l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes et représentées, sauf disposition contraire de la loi ou des statuts. En cas de partage des voix, la voix du président du Conseil d'Administration ou du président faisant fonction est prépondérante.

Article 12. Conseil d'Administration.

12.1 L'association est administrée par un conseil d'administration formant collège, composé de minimum six (6) et maximum douze (12) membres.

Les membres du conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour trois ans renouvelables par un tiers tous les ans. Le Conseil veillera au lancement du processus pour les deux premières années.

12.2 Ce mandat prend fin par démission volontaire ou révocation par l'assemblée générale prise à la majorité simple. En cas de démission collective des administrateurs ou d'omission de renouvellement du conseil, ils restent en fonction jusqu'à ce qu'un nouveau conseil d'administration soit régulièrement formé et ils demeurent responsables de leur gestion.

12.3. Le conseil se réunit aussi souvent que nécessaire à la bonne marche de l'association. Il se réunit au moins deux fois par an, dont une fois un mois environ avant l'assemblée générale annuelle, à l'effet de clôturer les comptes et de rédiger le rapport de gestion à présenter à l'assemblée générale.

12.4. Le conseil d'administration délibère valablement dès que la moitié de ses membres au moins est présente ou représentée. Les administrateurs ne pouvant assister à un conseil peuvent se faire représenter par un autre administrateur, par procuration écrite (lettre, fax ou email).

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du président ou du président faisant fonction, est prépondérante.

12.5. Les délibérations du conseil sont actées dans un procès verbal, et le secrétaire tient le registre des procès verbaux du conseil d'administration.

Article 13. Bureau

Le conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé de : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Le Bureau est élu pour une durée d'un an renouvelable.

Le Bureau assure le bon fonctionnement de l'Association, il prépare les réunions et est investi de la Gestion Journalière.

Article 14. Compétence-signature.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale, au sens le plus large, y compris les actes judiciaires tant en défendant qu'en demandant.

Tout acte ne relevant pas de la gestion journalière, est signé par deux administrateurs au moins dont un fait partie du Bureau.

Ceux relatifs à la gestion journalière sont signés par au moins l'une des personnes suivantes : le président, le trésorier ou le secrétaire.

Article 15. Exercice social - Budget - Contrôle des comptes

L'exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 août et pour la 1^{ière} fois le 31 août 2007.

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant sont annuellement soumis à la plus prochaine assemblée générale ordinaire qui se tient immédiatement après leur établissement.

L'approbation des comptes donne implicitement décharge des administrateurs du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice concerné.

Un exemplaire des comptes annuels sera adressé à PSE, une fois approuvés. PSE adressera un rapport sur l'utilisation des fonds transmis.

Article 16. Destination du patrimoine en cas de dissolution

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désigne le ou les liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. L'actif net sera attribué à PSE sauf si la loi belge l'interdit.

Article 17. Règlement intérieur.

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les différents points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

6.2 Texte en néerlandais

De ondergetekenden :

(Stichters)

De Schutter Krishna (M)

Dumont de Chassart Charles-Albert

Dupont Ives

Marlier Patrick

Misselyn Pascal

Moyersoen Patrick

Quoilin Sophie

Bryssinck Constantia

Van Loock Franck

Van Loock Joakim

Hebben een Vereniging zonder Winstoogmerk opgericht genoemd "AKTIE BELGIE – ACTION BELGIQUE POUR UN SOURIRE D'ENFANT", waarvan de statuten de volgende zijn.

Artikel 1. Benaming.

De Vereniging wordt genoemd "AKTIE BELGIE – ACTION BELGIQUE POUR UN SOURIRE D'ENFANT" in het kort "ab pse".

Artikel 2. Maatschappelijke zetel.

De zetel van de Vereniging is gevestigd te 1081 Brussel, Huidevetterijstraat, 23/9 in het Gerechtelijk Arrondissement Brussel.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

Artikel 3. Duur.

De Vereniging is voor onbepaalde duur opgericht.

Artikel 4. Maatschappelijk doel.

De Vereniging, a-politiek en niet confessioneel, heeft tot doel : de steun aan kinderen in nood in de wereld, en aan hun families. Deze hulp gebeurt uitsluitend door de Vereniging te steunen naar Frans recht (wet 1901) "Pour un Sourire d'Enfant" waarvan de zetel gevestigd is te "Parijs 4, rue Boutarel n° 1 (hierna genoemd PSE) en dit met alle wettelijke middelen.

De Vereniging neemt de objectieven over van PSE en maakt haar charter tot de hare.

Artikel 5. Leden.

Het minimum aantal leden is 10.

De leden van de Vereniging, ook effectieve leden of geassocieerden genoemd, vormen de algemene vergadering. Kunnen als lid tot de Vereniging toetreden, de personen die als zodanig worden aanvaard overeenkomstig artikel 6 van onderhavige statuten.

De Vereniging kan beroep doen op sympatisanten, genoemd 'toegetreden leden'.

De Voorzitter van PSE is van rechtswege effectief lid.

Artikel 6. Toetreding en ontslag van leden.

6.1. Toetreding.

Kunnen als lid van de Vereniging aanvaard worden door de Raad van Bestuur, beslissend bij eenvoudige meerderheid van stemmen, de natuurlijke of rechtspersonen, die de wens betuigen te willen helpen tot de realisatie van het maatschappelijk doel en die zich verbinden actief en belangloos daaraan mee te werken.

6.2. Ontslag.

Ieder lid heeft het recht zich op elk ogenblik terug te trekken uit de Vereniging, door zijn ontslag schriftelijk aan te bieden aan de Raad van Bestuur. Dit ontslag brengt met zich van rechtswege het ontslag mee van alle functies in de Vereniging mee.

Wordt geacht van rechtswege ontslagnemend te zijn : het lid dat zijn jaarlijkse bijdrage niet betaalt zoals vastgesteld overeenkomstig artikel 8 van de statuten.

6.3. Uitsluiting.

De uitsluiting van een effectief lid kan enkel uitgesproken worden dan door de algemene vergadering beraadslagend conform de wet.

6.4. Rechten van het uittredend lid.

Het uittredend lid, om welke reden ook, heeft geen aanspraak op het maatschappelijk bezit.

Artikel 7. Bijdrage.

De effectieve leden betalen een jaarlijkse bijdrage die niet hoger mag zijn dan honderd euro (€ 100) voor natuurlijke personen en tienduizend euro (€ 10.000,00) voor rechtspersonen. Deze bijdrage wordt jaarlijks bepaald door de algemene vergadering op voorstel van de Raad van Bestuur.

Artikel 8. Geldmiddelen.

De geldmiddelen van de Vereniging bestaan uit :

- 1) De bijdragen van de leden;
- 2) De subsidies en eventuele cofinancieringen van de Staat, Internationale of Europese Ontwikkelingsorganismen, Gemeenschappen, Gewesten, Provincies, Gemeenten, of van elk ander openbaar bestuur.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

- 3) De gifte gedaan ter gelegenheid van spektakels georganiseerd door de Vereniging en de opbrengst van de verkoop van producten.
- 4) De bedragen ontvangen als tegenprestatie van leveringen door de Vereniging en van opbrengsten van haar goederen.
- 5) Alle andere geldmiddelen toegelaten door wettelijke of reglementaire bepalingen.

Alle opbrengsten, uitgezonderd de bijdrage van de leden, worden integraal doorgestort naar PSE.
De aanwending van de opbrengsten zal gedaan worden in samenspraak met PSE.

Artikel 9. Algemene Vergadering.

9.1. Samenstelling.

De algemene vergadering bestaat uit alle effectieve leden. De toetredende leden kunnen er op uitgenodigd worden indien de Raad van Bestuur dit opportuun acht.

9.2. Plaats en datum.

De algemene vergadering wordt ten minste éénmaal per jaar gehouden ten laatste in de maand februari op de zetel van de Vereniging of op iedere andere plaats aangeduid in de oproeping. Een buitengewone algemene vergadering dient samengeroepen te worden door de Voorzitter of door de Raad van Bestuur, van zodra deze dit opportuun acht of indien één/vijfde van de leden erom vraagt.

Deze vraag zal een duidelijk agendavoorstel moeten vermelden.

9.3. Oproeping en deelneming.

De oproeping tot de algemene vergadering gebeurt per gewone brief, fax of e-mail, verzonden minstens tien dagen voor de vergadering. Het bevat de agenda en een kopie van de stukken waarover zal beraadslaagd worden, wordt bijgevoegd. Enkel de effectieve leden hebben stemrecht op de vergadering. Zij mogen zich laten vertegenwoordigen door een ander lid; één lid mag echter maximum twee volmachtgevers vertegenwoordigen.

De volmacht zal schriftelijk moeten gegeven worden per brief, fax of e-mail.

9.4. Dagorde.

De oproepingen bevattende steeds de agenda. De vergadering kan niet beraadslagen over punten die niet vermeld staan in de agenda.

9.5. Processen-verbaal.

De beslissingen van de Algemene vergadering worden ingeschreven in een register van processen-verbaal, die ondertekend worden door de Voorzitter en een lid van de Raad van Bestuur.

Dit register wordt gehouden onder de verantwoordelijkheid van de secretaris. Het wordt bewaard op de maatschappelijke zetel of bij de secretaris.

Alle effectieve leden kunnen er inzage van nemen, zonder verplaatsing van het register.

Artikel 10. Bevoegdheid van de algemene vergadering – wijze van vergaderen.

10.1 Een delibetatie van de algemene vergadering is vereist voor :

- 1° de wijziging van de statuten;
- 2° de benoeming en de afzetting van de bestuurders;
- 3° de benoeming en de afzetting van de commissarissen en het bepalen van hun bezoldiging;
- 4° de kwijting aan de bestuurders en de commissarissen;



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

5° de goedkeuring van de begroting en van de rekening;
6° de ontbinding van de Vereniging;
7° de uitsluiting van een lid;

10.2. De algemene vergadering wordt voorgezeten door de voorzitter van de Raad van Bestuur of bij afwezigheid door de ondervoorzitter of bij dienst ontstentenis door de oudste van de aanwezige leden van de Raad van Bestuur.

De vergadering kan ook voorgezeten worden door elke persoon hiertoe aangesteld door de Raad van Bestuur. De secretaris van de Raad van Bestuur of elk ander persoon hiertoe aangesteld door de Raad van Bestuur, doet dienst van secretaris van de vergadering.

Artikel. 11 ; Rechten en plichten van de leden.

Alle effectieve leden hebben een gelijk stemrecht in de vergadering.

De besluiten worden genomen bij gewone meerderheid van de aanwezige en vertegenwoordigde stemmen, behoudens tegenovergestelde beschikkingen bij wet of opgenomen in deze statuten. Bij staking van stemmen beslist de stem van de voorzitter van de Raad van Bestuur of van de dienstdoende voorzitter.

Artikel.12. Raad van Bestuur.

12.1. De Vereniging wordt bestuurd door een Raad van Bestuur van minimum 6 en maximum 12 leden, die handelen als college.

De leden van de Raad van Bestuur worden benoemd door de Algemene Vergadering voor een termijn van drie jaar. Alle jaren wordt één/derde ervan vervangen. Zij zijn herkiesbaar.

De Raad zal zorgen voor de start van deze procedure voor de eerste twee jaren.

12.2. Het mandaat neemt een einde bij vrijwillig ontslag of door afzetting door de Algemene Vergadering beslissend bij eenvoudige meerderheid van stemmen.

Ingeval van collectief ontslag van de bestuurders of ingeval de vernieuwing van de Raad vergeten werd, blijven zij in functie tot er een nieuwe Raad van Bestuur rechtmatig gevormd wordt. Zij blijven verantwoordelijk over hun bestuur.

12.3. De Raad van Bestuur komt samen zo dikwijls als het noodzakelijk is voor de goede gang van zaken. Zij komt minstens twee maal per jaar samen, waarvan éénmaal ongeveer één maand voor de jaarlijkse Algemene Vergadering om de rekeningen af te sluiten en om het jaarlijks verslag op te stellen dat aan de Algemene Vergadering zal voorgelegd worden.

12.4. De Raad van Bestuur kan slechts geldig beraadslagen van zodra minstens de helft van haar leden aanwezig is of vertegenwoordigd. De bestuurders die niet kunnen deelnemen aan de Raad, kunnen zich laten vertegenwoordigen door een andere bestuurder bij middel van een geschreven volmacht (brief, fax of e-mail).

De beslissingen van de Raad van Bestuur worden genomen bij gewone meerderheid van stemmen.

Bij staking van stemmen, zal de stem van de voorzitter of van de dienstdoende voorzitter doorslaggevend zijn.

12.5. De beraadslaging van de Raad worden genotuleerd in een proces-verbaal en de secretaris bewaart het register van de processen-verbaal van de Raad van Bestuur.

Artikel 13. Bureau.



Aktie België v.z.w.

Pour un Sourire d'Enfant

Action Belgique a.s.b.l.

contact@abpse.be
Huidevetterijstraat 23 /9, 1081 Brussel

001-5305577-44

www.abpse.be
Rue de la Tannerie 23 /9, 1081 Bruxelles

De Raad van Bestuur kiest onder zijn leden een Bureau samengesteld uit : een voorzitter, een ondervoorzitter, een penningmeester en een secretaris.

Het Bureau is verkozen voor één jaar, en is herkiesbaar.

Het Bureau verzekert de goede werking van de Vereniging, hij bereidt de vergadering voor en heeft het dagelijks bestuur onder zijn bevoegdheid.

Artikel 14 : Bevoegdheid en handtekening.

De Raad van Bestuur leidt de vereniging en vertegenwoordigt deze in en buiten rechte.

Alle akten die niet behoren tot het dagelijks bestuur, dienen getekend te worden door twee bestuurders waarvan één deel uitmaakt van het Bureau.

De akten, die betrekking hebben op het dagelijks bestuur moeten getekend worden door minstens een van de volgende personen : de voorzitter, de penningmeester of de secretaris.

Artikel 15 : Maatschappelijk jaar – Budget – Controle van de Rekeningen.

Het maatschappelijk jaar begint op 1 september en eindigt op 31 augustus en voor de eerste maal op 31 augustus 2007. De rekeningen van het verlopen jaar en het budget van het volgend jaar worden jaarlijks voorgelegd op de eerstvolgende Algemene Vergadering die onmiddellijk na de afsluiting wordt gehouden.

De goedkeuring van de rekeningen houdt impliciet een decharge in ten voordele van de leden van de Raad van Bestuur voor hun beheer tijdens de betrokken periode.

Een exemplaar van de jaarrekeningen wordt overgemaakt aan PSE, van zodra deze goedgekeurd werden. PSE zal op haar beurt een verslag opsturen over het gebruik van de overgemaakte fondsen.

Artikel 16 : Bestemming van het patrimonium ingeval van ontbinding.

Ingeval van ontbinding van de Vereniging, stelt de Algemene Vergadering één of meerdere vereffenaars aan en bepaalt hun bevoegdheden. Het netto-actief zal toegewezen worden aan PSE, behalve indien de wet dit verbiedt.

Artikel 17 : Huishoudelijk reglement.

De Raad van Bestuur kan een huishoudelijk reglement opstellen dat door de Algemene Vergadering moet goedgekeurd worden.

Dit reglement is bedoeld om verschillende punten vast te leggen niet voorzien in de statuten, onder meer deze die betrekking hebben op het intern bestuur van de Vereniging.

Getekend in 2 exemplaren te Brussel de 2007-03-10

7 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FIN D'EXERCICE

Président :	Monsieur Krishna De Schutter
Vice-président :	Monsieur Ives Dupont
Trésorier :	Monsieur Charles Dumont de Chassart
Secrétaire :	Docteur Sophie Quoilin
Administrateur :	Monsieur Marlier Patrick
Administrateur :	Monsieur Misselyn Pascal
Administrateur :	Monsieur Moyersoen Patrick